

bpost

PB-PP | B- 714 BELGIE(N)-BELGIQUE

PIGEONS VOYAGEURS

Bureau de dépôt Bruxelles X

P309983

52-54 Gaasbeeksesteenweg 1500 Halle

Bulletin de contact trimestriel

Octobre-Novembre-Décembre



La RFCB vous souhaite une année 2023 prospère et heureuse





# **DANS CE NUMÉRO**

Contenu	2
Préambule	2
Décisions Assemblée Générale Nationale 28.10.2022	4-8
Membres suspendus	8
Calendrier des concours (inter)nationaux 2023	9
Mises pour frais concours (inter)nationaux 2023	10
Nombre maximum de pigeons par panier 2023	10
Ordre du jour provisoire AGN 20.01.2023	10
Cotisations 2023	10
Célébration du 11 novembre	13
Commission Belge des Juges Standard	14
Nouvelle procédure délivrance duplicata pigeon égaré	17
Coordonnées	17
Le coin des amateurs	19

# **INFOS DES EPR**

AWC – Grande Journée des Champions Wallons 16



Photo couverture : les élèves de l'Ecole Fondamentale Saint-Charles de Péruwelz

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB. Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition:

Royale Fédération Colombophile Belge (a.s.b.l.)

Editeur responsable : Pascal Bodengien

Rédaction – administration : Gaasbeeksesteenweg 52-54 1500 HALLE Tél. 02/537 62 11

Tél. 02/537 62 11 Fax: 02/538 57 21 nationale@rfcb.be www.rfcb.be Tirage:

3.300 ex. - Bulletin National 14.300 ex. - Bondsblad

Abonnement postal pour la Belgique : € 10,00 KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression : Heremans Printing Frans Van der Steenstraat 12-14 1750 Lennik Tel.: (02) 532 59 73 info@heremansprinting.be heremansprinting.be



# **CHERS AMATEURS,**

La saison sportive est depuis un moment derrière nous, mais les préparatifs pour l'année prochaine battent déjà leur plein.

Nous aussi, en tant que Conseil National, nous nous préparons à ce nouveau départ.

En ce qui concerne la région wallonne, je suis conscient des problèmes rencontrés par les amateurs, la situation géographique, la baisse du nombre de membres etc....

Sachez que j'ai, régulièrement, effectué des visites dans votre région afin de vous rencontrer, les amateurs et les collaborateurs des sociétés.

Je resterai engagé, même si cela pose problème à certains. Je n'abandonne pas facilement!

Je souhaite également lancer un appel aux responsables qui m'ont demandé, début 2020, un soutien pour la création d'un club des jeunes en Wallonie.

Jusqu'à ce jour, rien de concret n'a été formulé, beaucoup de bavardages, mais très peu d'actions.

Pour conclure, nombreux sont les autres problèmes, en dehors de la colombophilie, auxquels chacun de nous est actuellement confronté.

Il suffit de penser aux prix de l'énergie et au peuple ukrainien devant faire face à un hiver inhumain.

Ensemble, à la veille de Noël, réfléchissons à ces situations et espérons que 2023 sera meilleur.

Au nom du Conseil d'Administration et de moi-même, je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Pascal Bodengien

Président National RFCB.





# **NATIONALE DAGEN 2022**

van de Belgische reisduiven

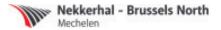
# **JOURNEES NATIONALES 2022** des pigeons voyageurs belges



Nieuwe locatie!

Nekkerhal

Nouvel emplacement! Plattebeekstraat 1, 2800 Mechelen



# **DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE 28.10.2022**

- Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Nationales Extraordinaires et Statutaires des 18.02.2022, 21.03.2022 et 29.08.2022
- Le prix de 1,00 EURO pour la bague 2023 (de couleur verte) sera proposé au Ministre des Finances.

Veuillez noter qu'à partir d'un achat de plus de 150 bagues par numéro de licence, un supplément de 2,00 EURO par bague sera demandé. Un supplément de 4,00EUR par bague sera facturé à partir de l'achat de plus de 300 bagues.

Ces suppléments seront directement facturés par la RFCB au membre responsable administratif mentionné pour ce numéro de licence.

## **■ NOMINATIONS**

## a) EPR Hainaut - Brabant wallon

Remplacement de feu M. Christian GOULEM

- \*L'EPR a décidé de poursuivre sa gestion à 5
- \*La Présidence a été confiée à M. Francis PETIT
- \*Nomination de M. Dany LETURCQ au sein du Comité Sportif National Les nominations sont approuvées

## b) EP Flandre orientale

- Redistribution des fonctions de M. Wim NUEL suite à sa nomination en tant que Trésorier National
- \*Nomination de M. Freddy VAN OVERWAELE en tant que secrétaire \*Nomination de M. Guy CALLEBAUT en tant que membre de la Commission de Promotion Nationale
- Nomination de M. Bart PIENS en tant que Vice-Président en remplacement de M. Gertjan VAN RAEMDONCK
   Les nominations sont approuvées
- Les modifications aux REGLEMENTS RFCB

# A) STATUTS:

# a) Propositions émanant du Comité Sportif National

# Art. 35 § 4 – insertion texte en gras

Sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National, l'application et l'exécution:

- du règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs
- des dispositions prévues par l'article 2 du Règlement Sportif National, l'article 5 bis du Règlement Sportif National (pigeons égarés) et art. 105 du Règlement Sportif National (vente des pigeons)
- des règles reprises à l'article 86§3 du Code Colombophile (nonpaiement des frais de procédure dans le délai imposé par les Chambres RFCB).

# Art. 37 § 7 – suppression texte en gras

Le Comité Sportif National règle les questions sportives suivantes :

1. Il établit le calendrier sportif national, admet les organisations de concours nationaux et internationaux et fixe annuellement le nombre de pigeons autorisés par paniers pour les concours (cfr Art.44 RSN)

# b) Autres propositions

## Art. 15 § 3 - suppression texte en gras

Pour la liste au colombier introduite au nom d'une association (association de fait ou de droit), elle mentionnera, en supplément:

- le nom de l'association et le numéro de licence;
- l'adresse où se trouve le colombier;
- les noms et adresses et renseignements complémentaires de tous les associés;

 le nom de la personne qui a été désignée entre les associés comme étant celle à considérer comme responsable administratif de la société.

## Art. 23 - Insertion texte en gras au point 9

L'Assemblée Générale Statutaire Nationale peut déléguer des pouvoirs au Conseil d'Administration et de Gestion

National, mais les points suivants devront toutefois obligatoirement figurer à l'ordre du jour de la:

Première Assemblée en janvier ou février :

9. la fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante (lors du renouvellement des mandats, ces cotisations seront indexées automatiquement en tenant compte de la durée de la législature précédente);

# Art 35 - insertion d'un nouveau point au § 4

Sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National, l'application et l'exécution:

- du règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs
- des dispositions prévues par l'article 2 du Règlement Sportif National, l'article 105 du Règlement Sportif National (vente des pigeons) et art. 105bis du Règlement Sportif National
- des règles reprises à l'article 86§3 du Code Colombophile (nonpaiement des frais de procédure dans le délai imposé par les Chambres RFCB).
- L'agréation de l'organisation des concours nationaux et internationaux est de la compétence du CAGN.

# **B) REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**

A/ propositions introduites par les membres du CSN suite à leur réunion du 29/09/2022

## Art. 5 bis du RSN - nouvel article

Le propriétaire d'un pigeon égaré est tenu, soit lors du contact téléphonique avec le détenteur, soit immédiatement après réception du signalement écrit de son pigeon par la RFCB, d'informer le détenteur s'il:

- vient chercher le pigeon égaré
- met, par retour, à la disposition du détenteur, le titre de propriété/ le duplicata du titre de propriété du pigeon au détenteur (s'il est colombophile)

en d'autres termes, ils doivent trouver une solution mutuellement satisfaisante.

Le propriétaire, dont le pigeon a été signalé deux fois par écrit via la RFCB, qui ne se conforme pas à cette obligation, se verra infliger une amende administrative (déterminée annuellement par l'Assemblée Générale Nationale et publiée au Bulletin National/ site Internet de la RFCB).

Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les peines suivantes :

- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations éventuelles du présent article.

Lorsqu'une éventuelle violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB. Le Conseil d'Administration et de Gestion National notifie aussi vite que possible sa décision motivée à l'amateur en question.

La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National est de plein droit exécutoire par provision. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National n'est pas susceptible d'appel.

Une procédure d'opposition est purement et simplement recevable si le membre en question peut invoquer à suffisance de droit que son défaut de comparution à la séance du Conseil d'Administration et de Gestion National est dû à un cas de force majeure. L'utilisation des termes « cas de force majeure » relève de la compétence souveraine du Conseil d'Administration et de Gestion National.

Pour toute contestation concernant une sanction disciplinaire prononcée sur la base du présent Règlement, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Si le détenteur n'est pas colombophile et n'est pas en mesure d'héberger le pigeon égaré recueilli, le pigeon sera, en dernier recours, pris en charge par les services de la RFCB et sera détenu dans les pigeonniers de la RFCB. Pour cette prise en charge, une indemnité kilométrique, selon le tarif légal, sera facturée au propriétaire (siège social de la RFCB - adresse du détenteur en Belgique – aller et retour).

Le pigeon hébergé dans la volière de la RFCB sera signalé au propriétaire et sans réponse de ce dernier, endéans la semaine, le pigeon sera signalé une seconde fois.

Si le propriétaire ne répond pas endéans les quinze jours suivants le premier signalement écrit, une lettre recommandée lui sera envoyée indiquant qu'à compter de la date de cette lettre recommandée une indemnité journalière (déterminée annuellement par l'Assemblée Générale Nationale et publiée au Bulletin National/ sur le site internet de la RFCB) et une amende administrative (déterminée annuellement par l'Assemblée Générale Nationale et publiée au Bulletin National/sur le site Internet de la RFCB) seront facturées. Le montant de l'indemnité journalière pour l'hébergement de ce pigeon court jusqu'à l'enlèvement par le propriétaire ou son mandaté. L'envoi du titre de propriété à la RFCB clôture la procédure de rapatriement.

Le non-paiement de cette indemnité journalière et de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les peines suivantes :

- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations éventuelles du présent article.

Lorsqu'une éventuelle violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB. Le Conseil d'Administration et de Gestion National notifie aussi vite que possible sa décision motivée à l'amateur en question.

La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National est de plein droit exécutoire par provision. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National n'est pas susceptible d'appel.

Une procédure d'opposition est purement et simplement recevable si le membre en question peut invoquer à suffisance de droit que son défaut de comparution à la séance du Conseil d'Administration et de Gestion National est dû à un cas de force majeure. L'utilisation des termes « cas de force majeur » relève de la compétence souveraine du Conseil d'Administration et de Gestion National.

Pour toute contestation concernant une sanction disciplinaire prononcée sur la base du présent Règlement, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

# Art. 37 § 5 du RSN - suppression de cet §

Le ramassage du contingent pour un concours de grand demi-fond, de fond et de grand fond doit se limiter exclusivement aux pigeons enlogés pour ce concours.

# Art. 37 dernier § du RSN - ajout du texte en gras

Les frais de transport portés en compte pour les pigeons de port ou d'entraînement ne peuvent jamais être supérieurs aux frais portés en compte pour les pigeons participant au concours. Pour les concours nationaux, interprovinciaux et provinciaux (à l'exception des concours provinciaux de vitesse), il ne peut être accepté des pigeons « pour le port », « supplémentaires » ou « d'entraînement ». Le comité peut se réserver le droit de faire contremarquer dans l'aile des pigeons qu'il jugera bon de contrôler. Tout pigeon devra être présenté à toute réquisition. Lors des concours organisés par les ententes, avec plusieurs bureaux d'enlogement, le comité central peut procéder à des mesures de contrôle, rebaguage ou contremarquage dans l'aile.

## Art. 43 § 2 du RSN – ajout du texte en gras

Le plombage doit se faire au moyen d'un colson en plastique numéroté et délivré par la RFCB.

Une liste, mentionnant le numéro du panier et le nombre total de paniers ainsi que les numéros des colsons en plastique utilisés par panier (1, 2 ou 3 par panier selon les paniers utilisés respectivement en aluminium, en plastique ou en osier) doit obligatoirement être établie par la société **pour les concours (inter)nationaux** et remise au convoyeur. Après le concours, cette liste peut être détruite par le transporteur.

# Art. 45 du RSN – ajout du texte en gras

Aussi longtemps que des pigeons enlogés séjournent dans un local, ils

- sont surveillés et placés sous la responsabilité de minimum deux membres du comité de la société
- et/ou sont surveillés au moyen de caméras.

# Art. 83 § 2 du RSN – nouveau texte en gras

Tous les pigeons ayant participé à un concours doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur :

A/ de la vitesse jusques et y compris les concours de <u>grand demi-fond</u>: durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Ce délai de 5 jours calendrier n'est pas d'application si l'amateur peut prouver que le(s) pigeon(s) a (ont) participé à un concours officiel reconnu par la RFCB.

B/ pour les concours <u>de fond</u> et de grand fond : durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Les mêmes pigeons ne peuvent pas participer <u>respectivement</u> à 2 concours <u>de fond</u> et de grand fond consécutifs.

À défaut de respect, le pigeon sera déclassé <del>du concours suivant</del>.

## au lieu de

Pour tous les concours, tous les pigeons classés doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur, durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du/des concours au(x)quel(s) ils ont participé à l'exception : 1) des concours nationaux de grand fond pour lesquels les pigeons bénéficient d'un repos de minimum 7 jours ouvrables obligatoires et/ou

2)de participation à un concours officiel reconnu par la RFCB (sauf les concours de Grand Fond).

À défaut de respect, le pigeon sera déclassé du concours suivant.

## Art. 98 § 1 du RSN - modification en gras

Pour tous les pigeons enlogés électroniquement qui participent à un concours national ou international (au lieu de : un concours international de grand fond ou un concours national de fond), les amateurs peuvent à titre facultatif demander une baque en caoutchouc.

Tous les pigeons enlogés manuellement qui participent à un concours national ou international (au lieu de : un concours international de grand fond ou à un concours national de fond) seront porteurs d'une seule bague en caoutchouc ainsi que d'une bague électronique « chip » qui servira à un éventuel contrôle. Pour ceux qui participent à des concours interprovinciaux ou provinciaux les directives de l'organisateur devront être suivies.

# Texte au-dessus de l'art. 105 du RSN modification en gras

Suspension des articles 105 jusques et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3 %. Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusques et y compris le 31.10.2023.

# Art. 108 du RSN - ajout du texte en gras

Seule l'identité du réel et dernier propriétaire des pigeons mis en vente pourra apparaître dans la liste de vente, les documents et textes annonçant et présentant ladite vente. Ainsi, lorsque par exemple, un colombophile aura vendu ses pigeons à un tiers chargé de les vendre à son tour, l'identité de ce tiers devra apparaître comme étant celle du vendeur.

Tous les pigeons mis en vente devront être la propriété du vendeur. Les pigeons acquis ou reçus par celui-ci devront impérativement avoir été mutés avant la vente. Lors d'une infraction constatée, les sanctions, prévues à l'art. 112 du RSN, seront appliquées à savoir l'imposition au membre RFCB concerné d'une amende administrative de 25 EUR/pigeon. Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations éventuelles du présent article.

Lorsqu'une éventuelle violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National notifie aussi vite que possible sa décision motivée à l'amateur en question. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National est de plein droit exécutoire par provision.

La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National n'est pas susceptible d'appel. Une procédure d'opposition est purement et simplement recevable si le membre en question peut invoquer à suffisance de droit que son défaut de comparution à la séance du Conseil d'Administration et de Gestion National est dû à un cas de force majeure.

L'utilisation des termes « cas de force majeure » relève de la compétence souveraine du Conseil d'Administration et de

#### Gestion National.

Pour toute contestation concernant une sanction disciplinaire prononcée sur la base du présent Règlement, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Toute publicité mensongère concernant les résultats remportés ou concernant l'origine des races et qui précède ou non les ventes, ainsi que la publicité ou les informations qui sont publiées en même temps ou séparément, sont sanctionnées comme prévu par le Code Colombophile. Il en va de même pour la communication intentionnelle et consciente de renseignements inexacts de quelque nature que ce soit.

B/ proposition de modification introduite par le Conseil d'Administration et de Gestion National

# Art. 109 § 1 du RSN – biffer let texte en gras

Quelles qu'en soient les modalités, toute vente **publique** (organisée en salle de vente, au domicile, par internet,...) doit être annoncée soit comme partielle soit comme totale. Tout autre terme que totale ou partielle ne peut entrer en ligne de compte pour utilisation dans des publications annonçant la vente.

# C) REGLEMENT DOPING

#### Art. 3 § 1

Les instances compétentes de la RFCB sont autorisées à procéder, à tout moment et en tout lieu, au prélèvement d'échantillons à partir notamment des fientes et/ou des plumes et/ou du sang des pigeons voyageurs de ses membres, en vue d'analyser la présence de substances interdites. À cet effet, tous les pigeons ayant participé à un concours doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur.

A/ de la vitesse jusques et y compris les concours <u>de grand demi-fond</u>: durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Ce délai de 5 jours calendrier n'est pas d'application si l'amateur peut prouver que le(s) pigeon(s) a (ont) participé à un concours officiel reconnu par la RFCB.

B/ pour les concours <u>de fond et</u> de grand fond : durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Les mêmes pigeons ne peuvent pas participer <u>respectivement</u> à 2 concours de fond et de grand fond consécutifs.

À défaut de respect, le pigeon sera déclassé du concours suivant.

# D) REGLEMENT CODE COLOMBOPHILE

## Art. 131 § 1

Le membre de la RFCB qui impute publiquement, soit oralement soit au travers de quelque support écrit que ce soit, aux personnes citées dans l'article précédent, un fait précis se rapportant à l'activité colombophile en général ou à l'exercice du mandat confié et de nature à nuire à leur considération, alors qu'il ne peut fournir la preuve du fait reproché, sera invité à une séance du Bureau de Conciliation. Tout Bureau de Conciliation est compétent sauf celui dans lequel un ou plusieurs mandataires de l'entité sont associés à la conciliation. Dans ce cas, le Bureau de Conciliation d'une autre entité, de préférence, de même régime linguistique sera compétent. Les conflits de compétence seront tranchés par décision irrévocable du Conseil d'Administration et de Gestion National.

• Le calendrier des concours nationaux et internationaux 2023 se trouve à la page 9.

Le concours de St Vincent sera lâché le samedi 15 juillet 2023 étant donné que le 14 juillet 2023, fête nationale française, aucun

pigeon ne pourra être lâché sur le territoire français mais le transport de pigeons est autorisé à cette date.

La question de savoir si St-Vincent sera enlogé le lundi ou le mardi

a été abordée le 04/11/2022 avec les partenaires internationaux étant donné que tous les pays doivent enloger le même jour afin de ne pas enfreindre le principe d'égalité. St Vincent sera enlogé le mardi 11 juillet 2023.

La proposition des concours « sectoriels », organisés durant les week-ends libres entre les concours nationaux de grand demi-fond, a été transmise aux EP/EPR afin qu'elles procèdent à une analyse approfondie et formulent leurs propositions (pas d'application pour 2023).

• L'organisation sportive de la saison 2023 :

Les points suivants ont été communiqués par le Président du Comité Sportif National suite à la réunion de son comité du 29.09.2022 :

# 1. Mise pour frais 2023

Pour 2023, maintien des mises pour frais 2022.

Voir page 10.

# 2. Nombre maximum de pigeons dans les paniers 2023

Maintien du nombre maximum de pigeons par panier pour les concours (inter)nationaux 2023, à savoir :

- pour le grand demi-fond : 22 pigeons ;
- pour le fond : 18 pigeons ;
- pour le grand fond : également 18 pigeons, sauf sur Barcelone, où le nombre maximum de pigeons est de 16 par panier.

Voir page 10.

# 3. Détermination des distances minimales pour les concours internationaux 2023

Compte tenu du fait qu'aucune modification n'est proposée pour le calendrier des concours nationaux de grand fond et qu'aucune modification n'a été communiquée à ce jour au sujet d'un changement de lieu de lâcher, maintien des distances minimales des concours internationaux de 2022.

## 4. Bureaux d'enlogement 2023

Pau	730 km minimum
Agen	Toute la Belgique 700 km minimum pour les autres pays participants
Barcelone	865 km
St Vincent	710 km
Marseille	675 km
Narbonne	700 km
Perpignan	725 km

Les bureaux d'enlogement 2023 seront désignés par le CSN du mois de janvier 2023.

Il est à noter que, pour les concours de fond et de grand fond, le nombre de bureaux d'enlogement doit être diminué à la demande des organisateurs vu que le coût supplémentaire pour le transport (minimum 8 paniers par bureau d'enlogement) est pris en charge par ces derniers.

# 5. Obligations pour les concours nationaux et internationaux :

- →pour les amateurs d'informer leur bureau d'enlogement du nombre de pigeons qu'ils souhaitent enloger.
- →pour les sociétés qui doivent alors, 1 jour avant l'enlogement, communiquer le nombre de pigeons enlogés via RFCB-admin.

Cette méthode de travail donne aux transporteurs la possibilité de savoir combien de paniers devront être transportés et quel moyen de transport est le plus adapté au ramassage. Cette information est aussi importante pour la société et notamment combien d'enlogeurs doivent être prévus, combien de masters doit-elle prévoir,....

→ Ce principe reste maintenu en 2023

#### 6. Ramassages des concours nationaux et internationaux

Les transporteurs doivent instaurer un roulement au niveau des ramassages pour les concours nationaux et internationaux 2023.

7. Instructions quant au transport des pigeons voyageurs 2023 et proposition de recontrôler TOUS les véhicules, destinés au transport des pigeons, chez les transporteurs

7.1

Le service du bien-être animal (tant en Flandre qu'en Wallonie) sera contacté en demandant à quels critères les véhicules doivent répondre en termes de ventilation, et si l'un de leurs contrôleurs/inspecteurs pourrait, à l'avenir, contrôler les véhicules.

# 7.2 – concours en France avec 2 nuits de panier (enlogement le jeudi)

Le départ des pigeons pour le lieu de lâcher devra avoir lieu le vendredi matin et au plus tard à 13h00 <del>le mid</del>i selon la distance à parcourir.

Après 4h30 de route, pause de 1 heure obligatoire pour soigner (abreuver) les pigeons. Ensuite, possibilité d'arriver sur place après 4h30 de route (au plus tard à 20h00).

# 8. Bague chip de contrôle pour les pigeons enlogés manuellement

Les pigeons enlogés manuellement doivent obligatoirement être porteur d'une bague chip de contrôle pour les concours nationaux et internationaux 2023.

Pour les autres concours en 2023, cette obligation ne s'applique pas.

## 9. Protection Bourges II

Comme en 2021 et 2022, le concours Bourges II sera également protégé en 2023.

# 10. Application Art. 112 du RSN (mutations) – déclassement des pigeons non mutés en vitesse, petit demi-fond et grand demi-fond (non national) - identiques aux concours nationaux

A partir de 2023, des rapports d'erreur seront, comme pour les concours nationaux et internationaux, également envoyés aux sociétés enlogeantes des concours de vitesse, de petit demi-fond et de grand demi-fond (non national).

## 11. Concours de petit demi-fond : obligatoirement sur 2 nuits de panier

# 11.1 L'attention des sociétés est attirée sur les dispositions de l'article 37, §2 du RSN :

Dans les locaux où ont lieu les enlogements pour les concours nationaux et internationaux, l'enlogement simultané, dans une même pièce, pour d'autres concours, le même jour, n'est pas autorisé. L'enlogement de pigeons pour les lâchers d'entraînement, que ce soit le mardi ou le mercredi, doit être terminé avant que l'enlogement des pigeons participant à des concours ne débute. 11.2 Suppression de la disposition reprise ci-après dans les critères route pour 2023 (art. 37 § 5 du RSN):

Le ramassage du contingent pour un concours de grand demi-fond, de fond et de grand fond doit se limiter exclusivement aux pigeons enlogés pour ce concours.

# 12. Art. 2 du RSN et participation des amateurs frontaliers à des concours organisés par des sociétés frontalières à l'étranger et vice-versa

Les propositions de la Fédération Colombophile Française ont été envoyées aux EP/EPR afin qu'elles puissent être abordées au sein des comités. Ces propositions ont été également transmises à l'AF-SCA et aux services du bien-être animal (en Flandre et en Wallonie) concernant le « Animal Health Law ». Les propositions/questions seront ensuite examinées sur le plan juridique par nos avocats en application de la règlementation européenne de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

## 13. Responsables de lâcher

En 2023, les responsables de lâchers devront également être contactés en semaine (entraînements). Les EP/EPR devront en tenir compte lors de la désignation de leurs responsables de lâchers. Les transporteurs en seront informés également.

# 14. APERÇU DE QUELQUES CHANGEMENTS IMPORTANTS AU RÈGLEMENT SPORTIF NATIONAL

# 14.1 nouvelle procédure pour les signalements des pigeons égarés – art. 5 du RSN

Nous invitons à nouveau nos membres à récupérer leurs pigeons égarés auprès du détenteur (centre d'accueil, colombophile, non colombophile) et/ou à trouver une autre solution (envoi du titre de propriété au colombophile-détenteur, laisser le pigeon prendre de la force et demander de lâcher à nouveau le pigeon, ....). Bien sûr, c'est plus difficile avec le détenteur, n'étant pas colombophile, mais après tout, c'est votre propriété. VEUILLEZ TROUVER UNE SOLUTION POUR RÉCUPÉRER VOTRE PIGEON.

# 14.2 formulaire mentionnant les numéros des colsons des paniers de transport, à établir par les bureaux d'enlogement – art. 43 § 2 du RSN

Veuillez noter que la liste indiquant les numéros des colsons des paniers de transport doit, à partir de 2023 , uniquement être établie par les sociétés enlogeantes pour les concours nationaux et internationaux.

# MEMBRES SUSPENDUS SUITE A UNE INFRACTION AUX REGLEMENTS RFCB

## REMARQUE PRELIMINAIRE

- La peine prononcée contre un amateur disqualifie non seulement sa personne, mais aussi ses pigeons, son colombier et les lieux dont il a l'usage.
  - La mesure de suspension implique automatiquement l'interdiction pour toute personne de détenir des pigeons voyageurs à n'importe quel endroit dont l'amateur suspendu aurait l'usage. Si cet amateur venait à quitter tout ou partie de ces lieux, la disqualification ne peut être levée au profit du nouvel occupant que par le Conseil de gérance de l'EP/EPR.
- L'amateur qui se rend sciemment coupable d'achat ou de détention de pigeons d'un colombophile effectivement suspendu, qui prête ses services colombophiles à un amateur suspendu, qui autorise l'inscription à son nom de tels pigeons lors de concours ou d'expositions, qui se fait assister dans la pratique de son sport par un amateur suspendu est passible d'une suspension d'un à trois ans.

Compte tenu des dispositions réglementaires ci-dessus, nous informons nos amateurs et nos sociétés que les amateurs suivants ont été suspendus en 2020 – 2021 - 2022 :

Nom	Adresse du colombier	durée De la sanction	Date à laquelle la peine a pris cours
			a pilo coulo
Beckers Jean	Pannestraat 156 – 3620 Lanaken	10 ans	15/01/2021
Camps Julien	Steenberg 47 – 3460 Bekkevoort	36 mois	08/01/2022
Diaconu Elisei	Pontfort 13 – 2470 Retie	36 mois	06/11/2021
Hendrikx Rudi	Obbeekstraat 78 – 3550 Heusden	jusqu'au paiement	
Hessels Johan	Stoelputstraat 26a – 8210 Veldegem	8 ans	23/12/2021
Janssens Benny	Nijverheidstraat 9 – 8620 Nieuwpoort	8 ans	15/01/2021
Otte Michaël	Balei 17 – 9520 Sint-Lievens-Houtem	36 mois	07/11/2020
Panza Roberto			
& Jeremy	rue des trois rois 246 – 4430 Ans	60 mois	26/11/2021
Schreel Dieter	Koolskampstraat 50c – 8830 Gits	36 mois	06/08/2021
Soetewye &			
Zoon Michel	Van Espenstraat 31 – 3120 Tremelo	36 mois	08/01/2022

Si à l'avenir des condamnations interviennent et pour lesquelles une suspension effective est prononcée, cette liste sera complétée et figurera dans les prochaines éditions du Bulletin National.

9

# **CALENDRIER DES CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2023**

# **CHERS AMATEURS.**

En tant que Président du Comité Sportif National, je tiens, tout d'abord, à féliciter tous les lauréats nationaux et les champions RFCB pour leurs résultats!

Je tiens également à remercier tous les membres du conseil d'administration et les collaborateurs de nos bureaux d'enlogement, tous les responsables de lâcher et le personnel des transporteurs pour leurs efforts hebdomadaires et leur excellent travail au cours de l'année écoulée.

En termes de conditions météorologiques, la saison 2022 a vraiment été une saison unique en son genre:

- 2003 a été une année chaude
- 2018 a été encore plus chaude

et nombreux sont les amateurs ayant fait référence à l'été 1976 pendant la saison 2022.

En fin de compte, l'été 1976 était encore un peu plus chaud (0,01°C) avec une température maximale moyenne de 24,8°C en juillet et août.

En ce qui concerne le nombre de pigeons participant à nos concours nationaux et internationaux, malgré le temps chaud et les conditions de vol plus difficiles, nous pouvons constater de beaux chiffres et tirer les conclusions générales suivantes par rapport à 2021:

- grand demi-fond vieux et yearlings : légère diminution
- grand demi-fond jeunes : légère augmentation
- Fond et Grand Fond vieux et yearlings : statu quo

La RFCB a effectué, la saison dernière, un premier test avec les coins en plastique, qui ont été placés entre les paniers lors des concours internationaux. Bien que cela ait représenté un travail intensif et supplémentaire, en termes de placement, pour les organisateurs et les transporteurs, nous pouvons conclure, selon plusieurs convoyeurs, que cela a certainement apporté une valeur ajoutée à ces concours de 4 nuits de paniers.

En ce qui concerne les concours de vitesse et de petit demi-fond, il y a déjà eu une première concertation avec nos collègues de France sur les différents lieux de lâcher et nous avons exprimé nos desiderata.

Une concertation avec nos collègues français et néerlandais est prévue pour début janvier 2023.

Ces dernières semaines, de nombreuses discussions ont également eu lieu au sujet de la saison 2023. La RFCB est en étroite collaboration avec les différents services du gouvernement pour voir comment nous pouvons, entre autres, affiner les contrôles antidopage et mettre en place un partenariat. Nous avons également été en contact avec les responsables du bien-être animal.

Ces dernières semaines, j'ai également reçu de nombreuses questions sur le calendrier national des concours de 2023.

Je profite donc de cette occasion pour expliquer le processus de création d'un tel calendrier :

- en tant que Président du Comité Sportif National, je fais une première proposition à mes collègues du Comité Sportif National sur la base de la saison passée (informations de la fédération française ainsi que les retours des organisateurs);
- l'élaboration préalable d'un calendrier "projet" a pour but de donner à chaque EP/EPR la possibilité d'en discuter en interne;
- en fin de compte, par l'intermédiaire de leur représentant au sein du Comité Sportif National, ils peuvent tous apporter leur contribution;
- enfin, c'est l'Assemblée Générale Nationale de la RFCB qui ratifie définitivement le calendrier des concours nationaux et internationaux proposé par les membres du Comité Sportif National.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2023 prospère et saine !

Denis Sapin, président du Comité Sportif National

# **CALENDRIER DES CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2023**

	Grand demi-fond	enl.	Fond	enl.	Grand Fond	enl.
20/5/2023						
27/05/2023	Bourges I (vieux + yearlings)	jeudi				
3/06/2023			Limoges I (vieux)	mercredi		
10/06/2023	Argenton I(vieux + yearlings)	jeudi	Valence (vieux)	mercredi		
17/06/2023			Cahors (vieux)	mercredi		
23/06/2023					Pau (vieux)	lundi
24/06/2023	Argenton II (vieux + yearlings)	jeudi	Limoges II (vieux + yearlings)	mercredi		
30/06/2023					Agen (vieux + yearlings)	lundi
1/07/2023			Montélimar (vieux)	mercredi		
7/07/2023					Barcelone (vieux)	lundi
8/07/2023	La Souterraine (vieux + yearlings)	jeudi	Bergerac (vieux)	mercredi		
15/07/2023			Aurillac (vieux + yearlings)	mercredi	St Vincent (vieux)	mardi
21/07/2023					Marseille (vieux)	lundi
22/07/2023	Châteauroux I (vieux + yearlings)	jeudi	Libourne (vieux + yearlings)	mercredi		
28/07/2023					Narbonne (vieux + yearlings)	lundi
29/07/2023			Souillac (vieux + yearlings)	mercredi		
4/08/2023	Bourges II (vieux + yearlings + pigeonneaux)	jeudi			Perpignan (vieux)	lundi
5/08/2023			Tulle (vieux + yearlings)	mercredi		
12/08/2023	Argenton III (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
19/08/2023						
26/08/2023	Vierzon (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
2/09/2023						
9/09/2023	Châteauroux II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				

## **CATEGORIES**

# MISES POUR FRAIS CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX 2023

AGEN (Bordeaux)	4,05 EURO
ARGENTON	1,90 EURO
AURILLAC	3,10 EURO
BARCELONE	5,85 EURO
BOURGES	1,90 EURO
BERGERAC	3,10 EURO
CAHORS	3,10 EURO
CHATEAUROUX	1,90 EURO
LA SOUTERRAINE	1,90 EURO
LIBOURNE	3,10 EURO
LIMOGES	3,10 EURO
MARSEILLE	4,20 EURO
MONTELIMAR	3,10 EURO
NARBONNE	4,20 EURO
PAU	5,85 EURO
PERPIGNAN	4,30 EURO
SOUILLAC	3,10 EURO
ST.VINCENT	4,20 EURO
TULLE	3,10 EURO
VALENCE	3,10 EURO
VIERZON	1,90 EURO

# CONCOURS NATIONAUX & INTERNATIONAUX NOMBRE MAXIMUM DE PIGEONS PAR PANIER 2023

Lieux de lâcher	Plastique
GRAND FOND	
AGEN (Bordeaux)	18
BARCELONE	16
MARSEILLE	18
NARBONNE	18
PAU	18
PERPIGNAN	18
ST. VINCENT	18
FOND	
AURILLAC	18
BERGERAC	18
CAHORS	18
LIBOURNE	18
LIMOGES	18
MONTELIMAR	18
SOUILLAC	18
TULLE	18
VALENCE	18
GRAND DEMI-FOND	
ARGENTON	22
BOURGES	22
CHATEAUROUX	22
LA SOUTERRAINE	22
VIERZON	22

# 1<sup>èRE</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE STATUTAIRE RFCB HALLE 20.01.2023

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Nationales Statutaires et Extraordinaires des 03.10.2022 & 28.10.2022
- 2. Nomination des membres d'honneur et émérites
- 3. Approbation des comptes 2021-2022
- 4. Vote du budget 2022-2023
- Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante
- Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres
- Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR
- 8. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux
- 9. Propositions d'exclusion
- 10. Demandes de levées d'exclusion et de réhabilitation
- 11. Examen des rapports :
  - a. du Conseil d'Administration et de Gestion National b. financier
  - c. des censeurs

# **COTISATIONS 2023** (UPDATE 03.10.2022)

€ 40,00 pour les amateurs

	ŕ	Une association de plusieurs amateurs paye 40,00 EURO pour le premier membre et 20,00 EUR pour chaque membre
		supplémentaire.
€	,	·
€	,	1
€		pour les aide-convoyeurs
		pour les firmes de transport qui ne sont pas agence de convoyage
€	320,00	pour les <b>agences de convoyage</b> donnant droit à une première
		carte (sont à considérer comme agence le  ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)
€	65,00	pour les camionneurs (ceux qui rassemblent les pigeons pour les
		convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne
		possèdent pas de licence de convoyeur)
€	25,00	pour les régleurs non-colombophiles
€	25,00	pour les secrétaires non-colombophiles
€	120,00	sans exception, pour les <b>tenanciers de locaux colombophiles</b>
€	120,00	sans exception, pour les <b>tenanciers de locaux non-colombophile</b> s
€	120,00	pour les <b>crieurs</b> et pour les <b>rédacteurs</b> de nomenclature de
		ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente
		publique)
€	125,00	pour la licence d'affiliation des sociétés et la licence de
		classificateurs
€	120,00	pour les locaux privés
€	100,00	pour les organisateurs de concours provinciaux,
		par concours demandé
€	120,00	pour les organisateurs de concours interprovinciaux,
		par concour demandé
€	<b>500,0</b> 0	pour les organisateurs de concours nationaux,
		par concours demandé

€ 600,00 pour les organisateurs de concours internationaux,

par concours demandé

€ 600,00 pour les colombiers publicitaires



# FAITES ATTENTION AVEC L'ACHAT EN LIGNE DE PRODUITS POUR VOS PIGEONS

Faire des achats en ligne est devenu une pratique incontournable dans notre société, surtout depuis la pandémie de covid-19.

MAIS commander des produits pour pigeons en ligne n'est pas sans danger.

Les substances sont parfois très différentes de celles indiquées sur la boîte ou le flacon qui contiennent parfois des produits classés comme « dopants » dans le cadre de la réglementation doping de la RFCB. Bien entendu, l'amateur reste responsable des produits qu'il administre à ses pigeons.

LA PRUDENCE EST DONC DE MISE!

# Petit info

Lors de la saison colombophile 2022, 72945 appels ont été enregistrés sur les lignes 02 pour obtenir les informations des lâchers (français 02/8965455 – néerlandais 02/8965454).

Les informations des lâchers peuvent également être consultées sur note site www.rfcb.be.





Le prochain millionnaire Lotto est-il en train de feuilleter le Pigeons Voyageurs ?

Parce que c'est possible









Pour une approche professionnelle

Schémas d'alimentation: www.aidi.be - info@aidi.be







# CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE À LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU À BRUXELLES

A l'approche des célébrations du 11 novembre, la RFCB a reçu une demande du Commandant Jan Naessens, Chef du Protocole de la Défense, à l'occasion de la commémoration sur la tombe du Soldat inconnu, de lâcher un couple de pigeons blancs, en signe de paix, à la Colonne du Congrès à Bruxelles.

Bien évidemment, cette demande a été accueillie favorablement et notre Président National, Pascal Bodengien, et l'attaché de presse francophone, Didier Tison, ont été invités à prendre place à la tribune d'honneur en présence de Sa Majesté le Roi Philippe.

Bart Vanderstraeten, membre du personnel de la RFCB, était également présent et a assuré le soutien logistique et la livraison des pigeons et nous l'en remercions.

Les deux pigeons blancs ont été lâchés au cours de la cérémonie dans le but d'apporter la paix dans le monde entier, mais en particulier au peuple ukrainien, qui traverse actuellement une période très difficile.

Notre Président National a profité de l'occasion pour discuter avec des personnalités de notre sport et du rôle important que le pigeon voyageur a joué dans la communication pendant la Première Guerre mondiale.

Ensuite, comme la coutume annuelle le veut, une gerbe a été déposée au monument au Pigeon-Soldat, en collaboration avec "La Colombe Joyeuse" représentée par Mme Michèle Van Bael.

Ce monument est situé Square des Blindés à Bruxelles. Il a été inauguré en 1931 en l'honneur des pigeons voyageurs et des colombophiles morts pendant la Première Guerre mondiale.

Vous le voyez, le sport n'est pas notre seule préoccupation. Le patrimoine culturel joue également un rôle très important!







# CÉLÉBRATION DES CHAMPIONS DE LA COMMISSION BELGE DES JUGES STANDARD

En raison de l'effet corona, le fonctionnement des expositions de la CBJS a été fortement perturbé ces dernières années. Malgré cela, le nombre de jugements a pu être maintenu pour le Critérium de la CBJS et les champions ont été fêtés comme il se doit.

Il existe deux catégories pour le jugement de la CBJS. La première catégorie vise les « Showers », des pigeons qui ne sont gardés que pour les expositions et il y a une seconde catégorie pour les pigeons « Sport », des pigeons voyageurs participant à des concours. Tout le monde peut participer à cette série. Il n'est pas nécessaire que ces pigeons soient de "bons" pigeons, mais il faut qu'il s'agisse de "beaux" pigeons.

Si vous voulez en savoir plus, consultez le site web de la RFCB. (RFCB.be >info>CBJS/BCK).

Étes-vous intéressé ? Participez et l'année prochaine vous serez peut-être parmi les champions !

Les lauréats ont reçu leur trophée des mains de notre Président de la RFCB, M. Bodengien Pascal.

## Pour la catégorie « sport »:

1. Penne Bert 2. Claes Frans 3. Deboyer Joseph en Godderis-Praet

## Pour la catégorie « shower » :

1. Hugo Hendrikx 2. Godderis-Praet 3. Deboyer Joseph

# Kalender volgende BCK keuringen.

les 11 et 12 février 2023 : Fugare à Courtrai le 19 février 2023 à Lummen le 11 mars 2023 : la firme Lataire à Aalter

les 17 et 18 mars 2023 : les Journées Nationales - Nekkerhal à Malines



# Amateur d'un beau pigeon?

Qui ne dit pas tous les jours : c'est un beau pigeon!

Je suis convaincu que chaque colombophile retire beaucoup de satisfaction de ses beaux pigeons.

Et que faisons-nous de ces beaux pigeons? RIEN

Je me souviens, c'était le bon vieux temps, les amateurs allaient au local pendant les mois d'hiver pour montrer qui possédait vraiment les plus beaux pigeons! Et les mises étaient importantes. Les vainqueurs étaient fiers. Le « petit amateur » avait battu le grand champion!

Pouvons-nous parler de nostalgie?

Pas du tout. Une équipe de juges bien formés est prête à juger objectivement vos pigeons selon les normes internationales de la FCI. Êtes-vous intéressé ? Parlez-en avec le comité de votre club et retroussez-vous les manches afin d'organiser une exposition dans votre club. Et si les résultats sont bons, vous pourriez passer à l'étape suivante, à savoir participer à une plus grande compétition. Vous remarquerez qu'un pigeon moins performant au concours pourrait s'avérer un vrai champion lors d'expositions.

A quoi devra ressembler un « bon pigeon »?

Tout comme pour les pigeons sportifs, le pigeon doit être en bonne santé, avoir un dos solide et une fourche bien fermée. Les plumes doivent être intactes et très douces. Il lui faut être bien musclé. Pour une description détaillée, jetez un œil sur le site internet de la RFCB (rfcb.be > Info > CBJS).

Si vous êtes intéressé ou vous avez des questions, vous pouvez toujours me contacter: tony.martens@outlook.com

Bonne chance!

Le Président de la CBJS, Tony Martens



CENTRE D' ELEVAGE DE PIGEONS LIMBURG BV SIMONS FRERES & FILS RANSDAAL PAYS - BAS 1988 - 2023 35e anniversaire

1ste pr prov. nat. internat. Bordeaux

# Une chance unique de vous procurer DES JEUNES 2023 des producteurs en or du centre d'élevage des frères Simons



Un bon conseil: commandez à temp. Les succès parlent d'eux-mêmes! C'est aussi la raison pour laquelle l'offre des jeunes est accueillie avec autant d'enthousiasme depuis plusieurs années. Simons frères et fils testent différentes races de pigeons dans leur centre d'élevage et garantissent qualité, vitesse et puissance. La continuité des tests et des investissements a permis d'obtenir de nombreuses performances de haut niveau aussi bien au niveau provincial que national. De nombreux colombophiles en ont déjà bénéficié, avec notamment des victoires aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg, en France, en Pologne, au Japon, à Taiwan, etc. Ce n'est pas pour rien que des colombophiles réputés considèrent le centre d'élevage de Ransdaal comme l'un des meilleurs au monde. La devise de Simons frères et fils est : ELEVER-JOUER-GAGNER. 2022a été une année de pointe dans plusieurs pays avec des descendants en or du centre d'élevage de Simons frères et fils. Pas moins de 356 premiers prix ont été remportés dans différents pays. Parmi les autres performances principales de haut niveau : 59x Télétexte avec les descendants Simons frères et fils.

# Une excellente année pour Simons frères et fils CENTRE D'ELEVAGE DE PIGEONS LIMBURG.

2e NPO Chateauroux 545km 11-06-2022 3507 pigeons 1er Arcis Sur Aube 290km 18-06-2022 2268 pigeons 4e, 9e, 10e en 11e National Vichy 557km 25-06-2022 3534 pigeons 7e NPO Lorris 412km 16-07-2022 2502 pigeons 1er en 2e Limoges 650km 30-05-2021 1654 pigeons 3e National Orléans 440km Jeunes 12-09-2021 4297 pigeons

//CENTNIA!/

1 Issoudun - 1402d. (520km)
1 Issoudun - 766d. (520km)
1 Issoudun - 241d. (520km)
1 Issoudun - 241d. (520km)
1 Issoudun - 92d. (520km)
2 Issoudun - 5865d. (520km)
2 Lorris - 151d. (412km)
2 Lorris - 104d. (412km)
2 Lorris - 720d. (412km)
20 Lorris - 1264d. (412km)
29 Pithiviers - 882d. (400km)
31 Lorris - 1833d. (412km)
34 Lorris - 3256d. (412km)
44 Epernay - 1082d. (247km)

56 Pithiviers - 2859d. (400km) (TOTAL 195 prix doublage)







eunes 12-09-2021 4297 pige 1 Sens - 1425d. (351km) 1 Sens - 1267d. (351km) 1 Sens - 381d. (351km) 1 Lorris - 365d. (412km) 1 Lorris - 100d. (412km) 1 Lorris - 100d. (412km) 2 Lorris - 2248d. (412km) 2 Lorris - 1018d. (412km) 2 Issoudun - 766d. (520km) 2 Issoudun - 241d. (520km) 3 Sens - 2195d. (351km) 3 Sens - 2195d. (351km) 3 Issoudun - 1519d. (520km) 3 Lorris - 942d. (412km) 4 Issoudun - 1402d. (520km) 7 Issoudun - 5865d. (520km) 11 Lorris - 8888d. (412km) (TOTAL 237 prix doublage)

# BON DE COMMANDE jeunes 2023

Nom:		Prénom:	
Rue:		,	
Code Postale:		Commune:	
Téléphone:			
Signature:			
	D / :		

Désire recevoir DES JEUNES 2023 ( livré franco domicile ou contre remboursement ) Au prix de € 50,00\* par jeune (\*sauf indication contraire marqué à côté de la race) ( + €40,00 par commande / transport propre)

Origines	Nombre Pièces	Nombre Mâle(s)	Nombre Femelle(s)
Gebr. Janssen, Arendonk			
Jan Aarden			
Sjef van Wanroy			
van Boxtel (Janssen)			
van der Wegen			
Marcel Braakhuis			
van Wanroy x Janssen			
Jan Theelen			
Gebr Simons lijn Bordeaux			
Gebr. Simons (1ste prijswinnaars)			
Gebr. Janssen x van der Wegen			
C & G Koopman (€100,00)			4
Jan van de Pasch (€100,00)			
Heremans Ceusters (€100,00)			
Gaby Vandenabeele (€100,00)			
J. Hooymans (€150,00)			
Gaston Van de Wouwer ( Ligne NEW KIM )( € 150,-)			
Etienne Meirlaen ( € 200,-)			
Total:			

Janvier 2023 (1e tournée) Vendus!
Février 2023 (2e tournée)
Février 2023 (2e tournée)  Mars / Avril 2023 (3e tournée)  Moi 2023 (4e tournée)
Mai 2023 (4e tournée)
Les livraisons seront effectuées suivant les dates de commande





Le transport pendant COVID19 est autorisé. Nous avons une exemption pour le transport de pigeons vers la France

Envoyez ce bon de commande par courriel, la poste ou par fax à: Internationaal Duivenkweekcentrum 'Limburg' Ransdaal-Nederland Gebr. Simons &zonen, Termoors 45, 6311BC Ransdaal.

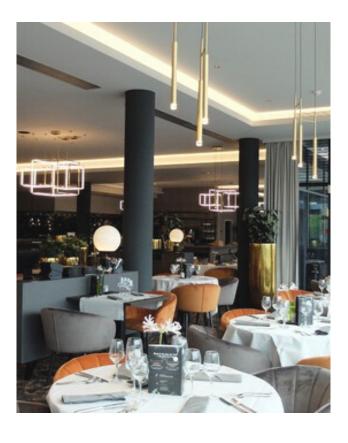
Tel. 003 1(0)43 4592444 - 0031(0)43 4591826 - Fax 0031(0)43 4592345

Email: info@gebrsimonsduivencenter.nl, www.gebrsimonsduivencenter.nl

# GRANDE JOURNÉE DES CHAMPIONS WALLONS

SAMEDI 11 MARS 2023





# REPAS ET REMISE DES PRIX

Championnats A.W.C Championnats EPR H-BW Championnats EPR L-N-L Championnats Petit Club

# MENU à 60,00 €/pp

Coupe de mousseux

Buffet froid:

jambon à l'os, carpaccio de boeuf, pêche au thon, saumon fumé, saumon belle-vue et jambon Serrano

Buffet chaud: cuisse de pintadeau, rôti de porc orloff, entrecôte à la découpe servi rotisserie

# Accompagnements:

gratin dauphinois, chicons braisés, haricots verts, salade, taboulé, roquette, niçoise, pomme de terre mayonnaise

Dessert servi à table: tartelette aux pommes et boule de glace







Patrick Cherain: 0493/21.58.80 - cherainpatrick@gmail.com Philippe Deneyer: 0474/35.77.14 - fc144862@skynet.be Denis Sapin: 0477/24.48.11 - denis.sapin@hotmail.com



# DEMANDE DE DUPLICATA D'UN TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UN PIGEON ÉGARÉ.

Pour obtenir un duplicata d'un titre de propriété, le pigeon égaré doit être signalé **deux fois via notre système automatique** (site internet www.rfcb.be - https://www.kbdb.be/fr/signaler-pigeon ) avec un intervalle de 7 jours.

Si le propriétaire ne réagit pas endéans les 7 jours après le deuxième signalement, vous pouvez demander, par écrit (courrier ou e-mail), un duplicata du titre de propriété.

Pour ce faire, veuillez transférer sur notre compte la somme de 10 euros par duplicata demandé.

Lorsque nous aurons reçu le paiement, nous informerons le propriétaire de votre demande et lui demanderons de nous fournir le titre de propriété ou de nous fournir une attestation autorisant la réalisation d'un duplicata.

Si l'amateur refuse de remettre le titre de propriété ou l'attestation d'établissement du duplicata à la RFCB, le dossier sera transmis au CAGN et l'article 5 bis du règlement sportif national entrera alors en vigueur.

# Art. 5 bis du RSN - nouvel article

Le propriétaire d'un pigeon égaré est tenu, soit lors du contact téléphonique avec le détenteur, soit immédiatement après réception du signalement écrit de son pigeon par la RFCB, d'informer le détenteur s'il:

- vient chercher le pigeon égaré
- met, par retour, à la disposition du détenteur, le titre de propriété/ le duplicata du titre de propriété du pigeon au détenteur (s'il est colombophile)

en d'autres termes, il doit trouver une solution mutuellement satisfaisante.

Le propriétaire, dont le pigeon a été signalé deux fois par écrit via la RFCB, qui ne se conforme pas à cette obligation, se verra infliger une amende administrative (déterminée annuellement par l'Assemblée Générale Nationale et publiée au Bulletin National/ site Internet de la RFCB).

Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les peines prévues à l'article 5 bis du RSN.

Vous trouverez les données de la RFCB ci-dessous :

RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 Halle BE79 4338 2420 0133 en utilisant les codes suivants :

**BIC: KREDBEBB** et en mentionnant DUPLICATA+ N° de la bague+ année et votre adresse, afin que nous puissions vous délivrer le

duplicata requis.

Les chèques bancaires ou postaux, ainsi que tout autre moyen de paiement dont les frais seraient à charge de la RFCB, ne sont pas acceptés.



Éviter les problèmes !!!!!!
Assurez-vous que vous êtes en possession des coordonnées correctes de votre pigeonnier !
L'amateur est et reste responsable !

Nous vous rappelons encore une fois l'importance d'être en possession des coordonnées reconnues de l'entrée de son pigeonnier et nous référons pour cela à l'art. 80 § 3 du Règlement Sportif National :

« Chaque amateur doit être en possession des coordonnées (arrondies au dixième de seconde) reconnues de l'entrée de ses pigeons dans son colombier. Lors de l'introduction de sa liste au colombier, chaque nouveau membre est tenu de joindre une copie du document délivré par un géomètre assermenté, un organe reconnu par la RFCB ou un mandataire RFCB en fonction déterminant les coordonnées du colombier. »

Lorsque vous déplacez votre pigeonnier, même si ce n'est que de quelques mètres, les coordonnées du pigeonnier doivent être

remesurées. Vous pouvez faire appel au secrétaire de votre EP/EPR, qui entreprendra les démarches nécessaires auprès du mandataire autorisé le plus proche pour mesurer les coordonnées de votre colombier.

Le coût est de 35,00 EURO hors frais de déplacement.

Après mesurage de vos coordonnées et paiement du montant dû, vous recevrez un certificat officiel de la RFCB, signé par le Président National.

S'il s'agit d'un membre débutant, les frais seront pris en charge par le fonds de promotion de la RFCB !



The natural way to success!

Plus de 90 ans d'expérience et 3 générations dans la colombophilie au plus haut niveau!





La gamme complète est disponible chez pharmacie, Vanrobaeys (www.vanrobaeysbelgium.com) et revendeurs.

Plus d'infos www.vanhee.be et webshop www.vanheeproducts.be







12<sup>de</sup> Internationale Beurs voor de Duivensport 12<sup>ème</sup> Salon International de la Colombophilie

11 & 12/02/2023

Zaterdag/Samedi : 9 - 18 u/hZondag/Dimanche : 9 - 15 u/h Tickets: € 10 (vrouwen & kinderen gratis / femmes & enfants entrée gratuite)

www.fugare.be













# TOUTES NOS FÉLICITATIONS A NOTRE CENTENAIRE AIMÉ DE JAGER!

Aimé De Jager a été honoré le vendredi 11 novembre par la société « Elk zijn Deel » d'Aalter en Flandre orientale.

A l'âge de 13 ans, Aimé était déjà passionné par la colombophilie. Son père, qui participa à la création de la société actuelle, lui a donné le microbe. Dès l'âge de 15 ans, Aimé commence à assister aux réunions de la société à la place de son père. Dès le début de la Seconde Guerre Mondiale, son intérêt se porte sur le grand demi-fond, grâce à ses connaissances Cyriel Vergotte (père d'Astère Vergotte récemment décédé), Fons Braet et Julien Engels, tous des colombophiles connus de la région. Aimé et l'ancien président Henri Van De Walle ont également été les premiers organisateurs du, très réussi, Tour de Belgique au sein de la société.

Chaque semaine, Aimé joue encore sur tous les concours organisés par la société, de Quiévrain au grand demi-fond. Cette saison, il a même enlogé pour Barcelone. Son objectif est de continuer de jouer à pigeons la saison prochaine, le point d'orgue étant de pouvoir enloger pour Barcelone à son âge de 100 ans. En raison de son âge, Aimé n'a plus élevé de jeunes depuis trois ans. Si sa santé le permet, il aimerait étayer son colombier de quelques pigeonneaux la saison prochaine. Malgré son âge, Aimé est toujours plein d'ambition !

Aimé, les membres du Conseil d'Administration et de Gérance National vous souhaitent encore de nombreuses années de joie et bonheur. Ils espèrent que vous pourrez obtenir un bon résultat à Barcelone en 2023!



# INSTALLATION D'UN COLOMBIER DANS L'ECOLE FONDAMENTALE SAINT-CHARLES DE PÉRUWELZ

Le pigeonnier tant attendu a été installé en juin 2022. Immédiatement, les enfants de toute l'école ont souhaité le visiter. Les premiers reproducteurs sont arrivés fin juillet. Dès la rentrée, des enfants se sont rendus dans le colombier pour une simple visite, une découverte ou une activité plus spécifique. C' est ainsi que les élèves de la classe quatrième A ont appris à tenir un pigeon en mains. Rien ne peut remplacer, pour un enfant, le contact physique avec un animal...

Des activités sur les grands nombres (à partir des numéros de bagues) ainsi que sur les pigeons messagers lors de la première guerre mondiale ont également été proposées... Sous l'impulsion de notre jeune et dynamique président, Geoffrey Houzé, l'école a été inscrite à la très conviviale société de Froidmont. A la Saint-Nicolas, sous ma surveillance, nous accouplerons les pigeons. De cette façon, chaque élève de quatrième pourra, en janvier, baguer un pigeon.

Par la suite, deux équipes de soigneurs vont être constituées. Si tout se passe bien, des entraînements et une participation aux concours sont prévus.

La suite au prochain numéro... Pierre-Olivier Habert, enseignant comblé.





# De Reiger Since 1947

# **AMIFORTIS®**

ACIDES AMINÉS ESSENTIELS ET BCAA POUR PIGEONS VOYAGEURS vitamines & pro-vitamines protéines & protéines bactériennes FORCE-MUSCULATURE ENDURANCE - RÉCUPÉRATION







POUR UNE BONNE RÉCUPÉRATION ET FLORE INTESTINAL PARFAIT

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME ET NOS
PROMOTIONS SUR WWW.DEREIGER.BE
RENSEIGNEMENTS : INFO@DEREIGER.BE

POUR LA FORMATION DES MUSCLES ET DE LA FORCE POUR PIGEONNEAUX



DÉCOUVREZ NOS PIGEONNEAUX À FUGARE 11 & 12 FÉVRIER '23 KORTRIJK XPO

CONSULTEZ NOS COUPLES D'ÉLEVEURS

WWW.PIGEONLOFT.BE

